

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

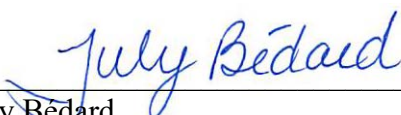
Lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro RMU-2025 :

**RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2025
RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné par courriel à s'adressant à l'adresse suivante : dg@saintubalde.com ou au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 2^e jour de juillet 2025.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 2^e jour de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, j'émets ce certificat ce 2^e jour de juillet 2025.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière